



TREVI

CONVENTION PRIVILÈGE

AVANTAGES LIÉS AU CONTRAT D'EXCLUSIVITÉ D'UNE DURÉE MINIMUM DE 3 MOIS :

Avant la signature du bail

- ▶ Conseil de mise en valeur et évaluation au juste prix du marché.
- ▶ Relance complète et ciblée de votre bien avec photos sur un portefeuille national et international.
- ▶ Commercialisation active et intensive : Publicité média (1x par semaine garantis).
- ▶ Publicité internet (présence permanente sur les 5 meilleurs sites immobiliers – Immoweb.be – Trevi.be – Zimmo.be – Vlan.be – Logic-immo.be).
- ▶ Vérification de la solvabilité (établissement d'une fiche signalétique de renseignements).
- ▶ Affichage : avec votre accord préalable, un affichage dynamique sera placé dans les 4 jours ouvrables.

Dès la signature du bail*

- ▶ Prise en charge des formalités de l'enregistrement de votre bail par nos soins.
- ▶ Réduction de 10% sur l'état des lieux (quote-part propriétaire) par notre département Trevi EXPERTISE.
- ▶ Possibilité de souscrire une assurance « SANS SOUCIS » pour 95€/an. Mise à disposition d'une assistance juridique en cas de conflit ou de différend avec le(s) locataire(s), prise en charge des frais d'avocats et d'huissiers afin de défendre les droits du propriétaire en cas de différend avec le locataire, prise en charge de la procédure judiciaire et des frais de recouvrement en de non-paiements des loyers par le locataire.
- ▶ Possibilité de souscrire une assurance INCENDIE à prix réduit et également une remise de 15% la 1^{ère} année.
- ▶ Calcul d'indexation envoyé à la date anniversaire de votre bail.

* Réalisée par nos soins



Annexe au contrat signé en date du : ____ / ____ / ____

TREVI

Le Propriétaire

TREVI SA

CONVENTION PRIVILÈGE

TREVI GROUP : 27 Bureaux : Belgique, Luxembourg & Maroc

VENTE & LOCATION | IMMOBILIER NEUF | GESTION PRIVATIVE | SYNDIC D'IMMEUBLE | IMMOBILIER D'ENTREPRISE | EXPERTISE